

## La loi pour tous

(Suite de la page 305)

En d'autres termes, et pour se rapporter plus directement à notre cas, disons: que le propriétaire du terrain où se trouve la source a certainement le droit de réclamer paiement pour l'usage de la source qu'il possède, de celui qui y est alimenté, car, comme il n'existe pas d'écrit c'est simplement une tolérance de la part de notre correspondant de permettre à son voisin d'entrer chez lui.

Quant à la question des dommages qui surgissent à son voisin des travaux faits sur la terre de notre correspondant, ce dernier en est responsable si ces travaux ont eu pour effet d'augmenter les dommages que la source causait à ce voisin, alors qu'elle coulait en liberté.

**DROITS DES MINEURS.**—Réponse à M. G.—Q. Une femme est demeurée veuve et sans enfant, à l'âge de 20 ans. Son mari lui a laissé, par testament, une ferme comprenant bâtisses, animaux, instruments aratoires, ameublements de maison, etc., ce testament a été enregistré et, au cours d'une assemblée de famille un curateur a été nommé pour vendre les biens laissés par le mari défunt, mais les meubles seuls ont été vendus, et la terre et ses dépendances ne l'ont pas été.

Notre correspondante peut-elle vendre cet immeuble sans l'assistance et l'autorisation de son curateur?

R. Malgré qu'un mineur devienne émancipé par son mariage, de ce fait, il n'a que le droit de faire seul des actes d'administration, c'est-à-dire qu'il pourrait louer sa propriété, signer les reçus son nom etc., ou encore vendre les produits de la ferme en réclamant le paiement etc. mais le mineur émancipé ne peut vendre ses immeubles sans:

- 1o Le consentement du conseil de famille;
- 2o L'assistance de son curateur;
- 3o La permission d'un juge;

Pour résumer, notre correspondante n'a pas le droit de vendre la ferme et ses dépendances sans que son curateur agisse pour elle, avec la permission du conseil de famille et celle du tribunal. Nous croyons que s'il n'y a pas absolue nécessité, il vaudrait mieux que notre correspondante attende sa majorité. Et alors elle pourra vendre sans être obligée à tous ces frais et à toutes ces formalités.

**CREANCIER ET DEBITEUR.**—Réponse à P. B.—Q. J'ai vendu une terre payable par versements annuels à un cultivateur; ce dernier est mort avant que sa dette fut payée et sa veuve a vendu la terre il y a deux ans. Depuis cette vente, je n'ai rien retiré, ni sur le capital ni sur les intérêts. Si je faisais vendre la terre je n'en aurais pas assez pour payer l'hypothèque et les frais; or, j'apprends que l'héritière de mon débiteur possède une hypothèque de \$5,000.00 sur une propriété; si je prends une action, la veuve a-t-elle le droit de vendre ou de transporter son hypothèque pour se mettre à l'abri de ma réclamation?

R. Nous croyons que vous avez certainement le droit de prendre une action contre la femme de votre acheteur défunt, vu qu'elle a accepté sa succession en vendant la terre à un tiers acquéreur, et nous sommes convaincus également que vous pouvez saisir l'hypothèque de \$5,000.00 qui est la propriété de cette femme. Et si cette dernière, tente de vendre ses droits pour ne pas vous payer, vous pourrez certainement faire annuler cette vente comme faite en fraude de vos droits, et ainsi obtenir un remboursement complet de tout ce qui vous est dû.

**TIMBRES D'ACCISES ET RECUS POUR TAXES.**—Réponse à T. B.—Q. Le secrétaire trésorier d'une municipalité rurale peut-il se dispenser d'apposer un timbre d'accise sur le reçu qu'il remet aux contribuables; peut-il également remplacer le reçu par un état de compte acquitté sur lequel seraient mentionnés les différentes répartitions et autres items formant le montant du compte, et ne pas mettre de timbres d'accises sur ces états de comptes?

R. La loi fédérale qui impose l'obligation de mettre des timbres sur tous les reçus de \$10.00 et plus, s'applique aux municipalités comme au public en général. En effet dans une circulaire du département des douanes et de l'accise datée à

Ottawa le 19 décembre 1922, le commissaire des douanes et de l'accise déclarait que:

"Les reçus pour le paiement des taxes, sauf ceux donnés à ou par le gouvernement de la puissance du Canada ou le gouvernement de la Province sont impossibles". Il n'y a donc aucun doute que le Secrétaire-Trésorier d'une municipalité est obligé d'apposer un timbre de deux sous sur les reçus de taxes de \$10.00 et plus.

Nous sommes également d'opinion qu'un état de comptes sur lequel on déclare avoir reçu paiement, tombe aussi sous l'impôt du timbre sur les reçus. En effet la loi en force depuis le 18 décembre 1922 déclare au paragraphe I que: "l'impôt est obligatoire sur tout document où il est reconnu qu'il a été acquitté ou payé une dette ou partie de dette d'un montant de \$10.00 et plus".

Nous espérons que notre correspondant comprend bien l'esprit de la loi qui impose l'obligation du timbre sur tout document qui est reçu ou peut être produit d'une manière quelconque pour établir l'acquiescement d'une dette.

**A PROPOS DE CONTRAT DE MARIAGE.**—Réponse à R. B.—Q. Une femme a reçu un douaire de \$2,000.00 de son mari, dans son contrat de mariage. Ce douaire portait sur une terre qui a été vendue depuis, et les époux ont acheté une nouvelle terre, le douaire peut-il être transporté et avoir les mêmes effets que sur la terre précédente?

R. Dans le contrat de mariage qu'il porte hypothèque sur tels ou tels biens immeubles du mari; et ce contrat de mariage doit être enregistré. En conséquence de cette manière, la terre ne peut être vendue sans la signature de la femme, ou l'hypothèque demeure sur la propriété où elle est enregistrée. Nous croyons qu'il est aussi légal de transporter le douaire d'une propriété sur une autre; il s'agira de donner main-levée d'hypothèque sur la première terre et de la faire enregistrer sur la seconde terre.

**ENTRETIEN DE CHEMIN PAR LA MUNICIPALITE.**—Réponse à A. G. R.—Q. Un conseil municipal a passé un règlement qui met l'entretien de tous les chemins publics à la charge de la corporation, mais seulement pour les chemins d'été. Les chemins d'hiver restent à la charge de chaque contribuable comme par le passé. Un certain nombre de contribuables d'une municipalité a demandé que les chemins d'hiver soient également mis à la charge de la corporation, mais celle-ci, ayant consulté ses contribuables a constaté que la plupart étaient opposés à cette inauguration. Ils ont laissé les choses dans le même état. Les formalités légales ont-elles été respectées?

R. Il est évident qu'une municipalité a le droit par règlement de mettre tous les chemins publics à la charge de la corporation quitte à taxer chaque contribuable en conséquence. Quant aux chemins d'hiver les pouvoirs de la municipalité sont les mêmes; nous croyons que, surtout, lorsque la majorité des propriétaires de biens fonds s'est prononcée, la corporation a le droit de refuser la municipalisation de certains chemins publics. Il nous paraît que le conseil municipal en question a suivi les formalités légales en pareil cas, et qu'il n'a agi que dans les limites des pouvoirs que lui confère le Code municipal. Ce conseil n'a fait en somme qu'exercer les droits que lui donne l'article 467 du Code Municipal auquel nous référons notre correspondant.

Un dentiste, ayant posé un ratelier à son ami, il y a un an, sa femme lui demande:

—T'a-t-il payé, enfin?  
—Payé! non seulement, il ne m'a pas payé, non seulement il refuse de me payer, mais il me menace de me mordre avec ses dents chaque fois que je lui présente mon compte.

**Rubie.**

Un avocat, d'une corpulence extraordinaire, se présente à l'école pour faire subir un examen aux jeunes élèves.

Avisant un petit garçon qui paraissait très espiègle, il lui demande:

—Mon petit garçon, peux-tu me dire combien il faudrait de dindons pour garnir une pagée de clôture?

—Monsieur, répond le petit gars, s'ils étaient aussi gros que vous, je crois que trois ça serait assez.



## La téléphonie sans fil

Nous avons parlé, il y a quelques jours, des éléments qui constituent ce qu'on appelle communément le "radio". Nous avons vu que c'est le mystère des sons, de la voix, du chant, de la musique, transportés à travers l'espace sans aucun fil quelconque.

La découverte du radio est plutôt récente. Elle remonte à peine, en effet, aux derniers jours de la grande guerre, alors que, en se servant de la télégraphie sans fil, on vint accidentellement, pour ainsi dire, à découvrir que les principes de la télégraphie sans fil pouvaient être appliqués de telle façon à ce qu'on pût transmettre à travers l'espace, les sons, la voix, etc.

Tout d'abord, les tentatives de communication verbale par téléphonie sans fil furent plus, ou moins heureuses mais depuis deux ans surtout, le radio s'est perfectionné à pas de géants au point que, aujourd'hui, l'on transmet à des milliers de milles de distance des discours, des concerts, etc.

La radiophonie, de nos jours, est devenue tellement avancée qu'on peut faire un appareil récepteur de radio soi-même, très simplement, sans outillage autre qu'une paire de pinces, un fer à souder et des bouts de fil de fer. Il y a des appareils récepteurs qui se vendent tout prêts à fonctionner, à des prix même en bas de dix dollars. Il y a certains de ces petits appareils peu coûteux qui ont permis à leurs propriétaires d'entendre des postes à plus de 1,500 milles de distance. Mais règle générale, ces petits appareils prennent des messages, concerts à de courtes distances, seulement.

La généralité des appareils, cependant, se vend à des prix variant entre \$40 à \$80; et plus on vise à la perfection dans l'appareil récepteur, plus il faut payer cher. Il y a des appareils récepteurs qui se vendent jusqu'à mille dollars mais l'on peut avoir, de n'importe quel bon marchand de radios, un appareil qui permettra d'entendre des postes éloignés de plus de mille milles en payant environ \$125.

Il y a aussi certaines maisons qui font le commerce de préparer des plans (diagrammes) des appareils récepteurs. L'amateur achète ses pièces qui entrent dans la construction de l'appareil et, à l'aide des plans fournis, peut lui-même se construire un radio récepteur qui donne des résultats superbes.

Dans un prochain article, nous traiterons de la valeur du radio en ce qu'il nous concerne, nous de la province de Québec.

Un père, dit-on, présentait son fils au trop fameux Voltaire:

—C'est un savant, lui dit-il, il a lu toutes vos œuvres.

—Tant pis, répondit le philosophe. Il en saurait davantage si vous lui aviez appris le catéchisme.

Jules Simon, un philosophe du dix-huitième siècle, a écrit: "Il n'y a que la religion chrétienne qui ait eu à la fois la Somme de Saint Thomas et un Catéchisme", c'est-à-dire ce qu'il y a de plus sublime..... et de plus simple.

Un autre philosophe du même siècle, Joffroy, étant près de mourir, disait à son curé:

—Apprenez bien le catéchisme à ma fille..... J'ai tout lu, je n'y ai rien trouvé qui vaille une page de catéchisme.

Un des plus célèbres ministres de France, Odilon Barrot, ne manquait jamais, dans sa vieillesse, d'assister au catéchisme, et au jeune vicaire qui s'en montrait étonné il disait:

—Je vous confesse que le Catéchisme a pour moi un charme inexplicable. Chaque fois que je l'entends réciter, j'apprends toujours quelque chose que je ne savais qu'à moitié..... ou que je ne savais pas du tout..... ou que j'avais oublié.

Quand vous n'irez plus au catéchisme, gardez précieusement votre Catéchisme, et relisez-le de temps en temps, pour ne pas l'oublier.

Le gendarme.—Allons, chenapan, marchez comme il faut, sinon.....

Le voleur.—Soyez convenable, et surtout pas de gros mots; vous savez bien que sans nous, vous n'auriez pas la position que vous avez; il faut être poli avec les gens qui vous font vivre.

## Que diriez-vous si vos cheveux repoussaient dans un mois ?

Vous devenez chauve, vos cheveux se fanent et tombent? Si vous désirez refaire immédiatement votre chevelure, je vous enverrai, gratuitement un échantillon du fameux Glandahair Alexander. Aucun déboursé, aucune obligation de votre part. Envoyez simplement votre nom à Alexander Laboratoire, 242, Edifice Bohan, Toronto, Canada.

## A VENDRE

Un étalon percheron noir importé de France, né en avril 1915, poids 1,750 livres.

Ce cheval a remporté plusieurs premiers prix aux grandes expositions.

Un jeune taureau Ayrshire de 15 mois.

12 veaux Ayrshires nés depuis décembre.

Le troupeau est accrédité depuis deux ans.

Plusieurs jeunes cochons Yorkshires nés en mars, le père est importé d'Angleterre.

Œufs d'incubation Rhode Island Rouge.

S'adresser à :

**LOUIS J. BOIS**

ST-JEAN PORT-JOLI,  
L'Islet, P. Q.

## GRAINES DE SEMENCE

Plants de tomate durcis "Bijou" à l'épreuve de la gelée \$10.00 le mille.

Livraison du 15 mai au 15 juin seulement.

Blé d'Inde (Bamta doré) 20c la lb.  
Haricots (Fèves) 20c la lb. Pois verts 25c la lbs.

NOUS NE VENDONS QUE LES GRAINES DE SEMENCES QUI DONNENT LES MEILLEURS RESULTATS POUR LA MISE EN CONSERVE.

## AVIS

Toutes nos cotations s'entendent F. A. B. Montréal, et toute commande doit être accompagnée d'un mandat, chèque accepté, etc. ou livraison sur paiement C.O.D.

Association des Fabricants de Conserves Domestiques Ltée

339 AVENUE VIGER,  
Montréal, Qué.

## "Le Bulletin de la Ferme"

EST LE  
PORTE-PAROLE  
OFFICIEL

De la Cooperative  
Fédérée de Québec.

Prix de l'abonnement pour les membres 50c par année.

ABONNEZ-VOUS SANS TARDER